

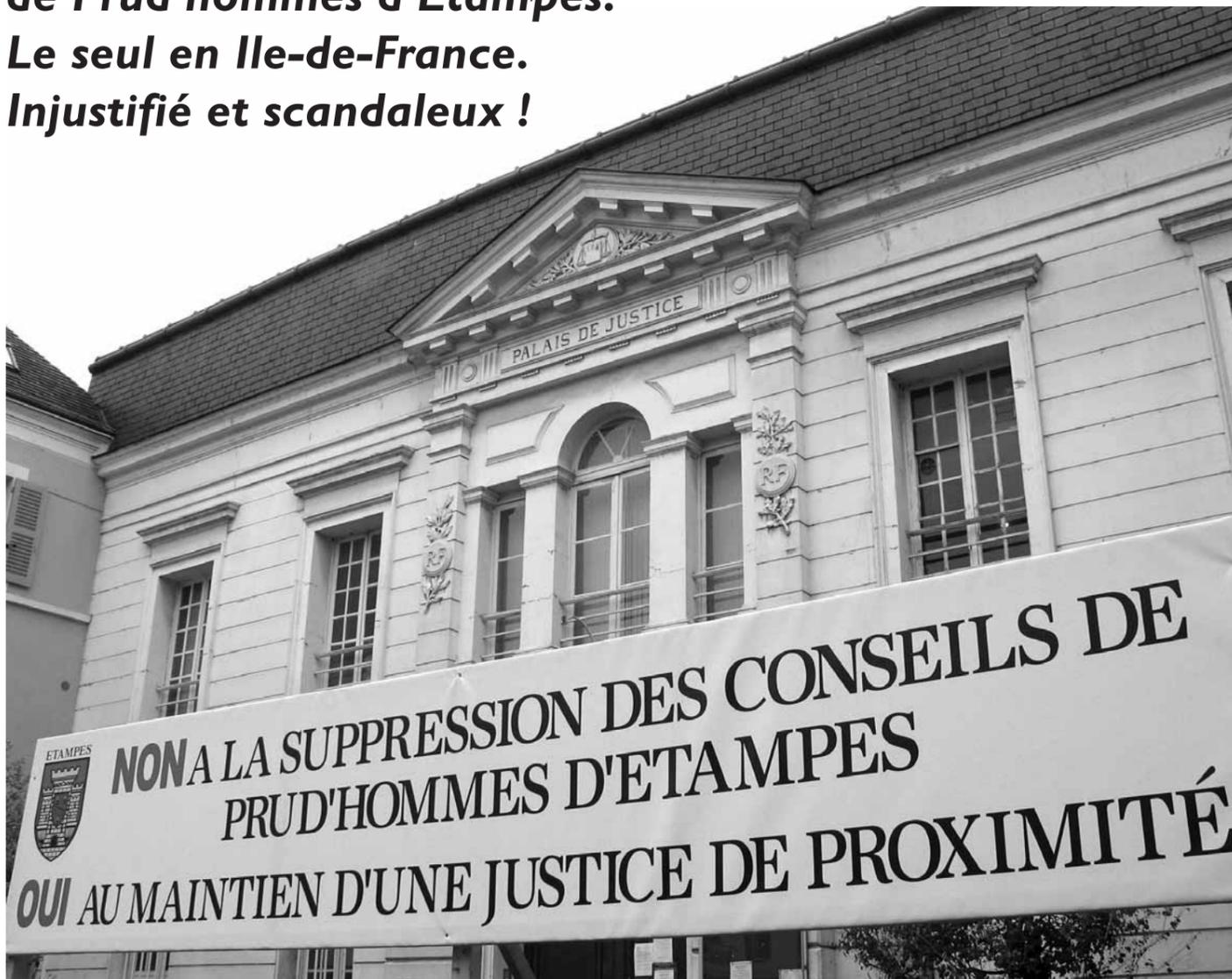
Dernière minute

Le choc !

La garde des Sceaux décide la fermeture du Conseil de Prud'hommes d'Etampes.

Le seul en Ile-de-France.

Injustifié et scandaleux !



Incompréhensible !

La nouvelle carte judiciaire ne comportera pas le Conseil de Prud'hommes d'Etampes. Ainsi en a décidé Rachida Dati, la garde des Sceaux, qui est restée sourde aux arguments avancés par tous ses défenseurs. Depuis des mois pourtant, une forte mobilisation s'était faite jour pour défendre cette juridiction dans l'espoir de lui faire connaître le même sort que le Tribunal d'Instance qui, lui, avait été sauvé des coupes franches de la Ministre de la Justice !

La semaine dernière encore, le maire s'était rendu au Ministère du Travail pour rencontrer Xavier Bertrand et plaider en faveur du maintien du Conseil de Prud'hommes. Jusqu'au bout, toutes les pistes auront été explorées, tous les contacts pris. Suite à une réunion qui s'est tenue ce mercredi 7 mai, la mauvaise nouvelle est tombée. Une décision qui passe mal et qui va entraîner de nouvelles mobilisations !

Première réaction du maire, Franck Marlin

"Je trouve cette décision profondément injuste ! Avec le président du Conseil, M. Guy Lucas, le Barreau de l'Essonne et ses représentants, les organisations syndicales, le personnel de cette juridiction et tous les partenaires et institutions convaincus comme nous du besoin de maintenir le CPH d'Etampes pour une justice de proximité, nous avons le sentiment que notre message était passé. Que nous allons être entendus comme pour le Tribunal d'Instance. D'autant que tout plaide en la faveur du maintien de ce Conseil, ce qu'a d'ailleurs reconnu le Ministre du Travail. J'ai donc l'amère impression que nous servons dans

le cadre de cette réforme de caution pour Madame Dati, au niveau de l'Ile-de-France. Je m'interroge aussi sur la concertation qui a été menée. La politique exige du bon sens et de la cohérence. Certains devraient s'en imprégner. Face à ce que je considère comme une grave erreur, je vais donc immédiatement me rapprocher de tous les partenaires pour donner une suite à cette décision. Nous allons de nouveau nous mobiliser afin d'utiliser toutes les voies de recours dont nous disposons jusqu'à la saisine du Conseil d'Etat puisqu'il s'agit d'un décret ministériel qui doit donner lieu à la mise en œuvre de la réforme."